



Fonds National REDD+ de la RDC

Promotion des systèmes agro forestiers à petite échelle

Programme Intégré REDD+ Kwilu

RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2019

Titre du Programme & Référence

Titre du Programme REDD+: PIREDD Kwilu
Réf. du Programme (**le cas échéant**): AMI n°
15
Numéro de référence du Programme/MPTF
Office:² 00113547

Localité, Secteur/Thème(s) du Programme

(le cas échéant) Localité : Province du Kwilu

Secteur/Thème(s) : PIREDD

Organisations participantes

Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)

Partenaires de mise en œuvre

Ministère provincial de l'Environnement et
Développement Durable (MEDD) / Ministère
provincial de l'Agriculture (MINAGRI) / ONG
locales (à préciser) / Japan Forest Technology
Association (JAFTA)

Budget du Programme (US\$)

Contribution du Fonds:

3 999 200 USD

Contribution de agence (JICA):

3 389 287 USD

TOTAL:

7 388 487 USD

Durée du Programme (mois)

Durée totale (mois): 60 mois

Date de commencement prévue : 01 janvier
2019

Date du démarrage effectif : Avril 2019

Evaluation du Programme

Evaluation – (*à joindre le cas échéant*)

Oui Non Date : dd.mm.yyyy)

Evaluation à mi-parcours – (*à joindre le cas
échéant*)

Oui Non Date: _ dd.mm.yyyy):

Soumis par:

- o Nom: Ichiro MIMURA
- o Titre: Director, Natural Environment Team
2, Forestry and Nature Conservation Group,
Global Environmental Department
- o Organisation participante: Japan
International Cooperation Agency (JICA)
- o Adresse e-mail: Mimura.Ichiro@jica.go.jp

Liste des abréviations

Abréviations	Signification
AFD	Agence Française de Développement
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CARG	Conseil agricole rural de gestion
CLD	Comité Local de Développement des villageois
CN-REDD	Coordination Nationale REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
CONAREF	Commission Nationale de la Réforme Foncière
COP	Conférence des Parties
COPACO	Confédération Paysanne du Congo
COPIL	Comité de pilotage
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
DDD	Direction du Développement Durable
DHR	Direction Horticulture et Reboisement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestier
ENABEL	Belgian Development Agency
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GTCR	Groupe de Travail Climat REDD+
ICCN	Institut Congolais de Conservation de la Nature
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
INPP	Institut National de Préparation Professionnelle
MEDD	Ministre de l'Environnement et Développement Durable
UC-PIF	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la forêt
PIREDD	Programme Intégré REDD+
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
SENASEM	Service National des Semences
SNSA	Service National de Statistique
TdR	Termes de référence
WWF	World Wildlife Fund

RÉSUMÉ

Pour sa première année de mise en œuvre, le PIREDD KWILU a commencé par le recrutement du personnel tant national qu'expatrié, dès le mois d'avril 2019. Après le recrutement le projet a procédé à l'installation effective des bureaux dont l'ouverture à Kinshasa (bureau de représentation) avait eu lieu en mai 2019 et à Kikwit (bureau opérationnel) en novembre 2019.

Outre la mise en place de dispositif nécessaire pour l'exécution du programme, le projet a réalisé les activités ci-après au cours de l'année 2019:

- a. Les consultations programmées avec toutes les parties prenantes au projet
- b. La tenue de l'atelier de lancement du projet et de la première réunion du Comité de Pilotage
- c. La réalisation des études préliminaires sur les risques socio-environnementales en vue de définir les mesures de sauvegardes
- d. La redynamisation des organisations paysannes
- e. Formation, équipement et motivation des techniciens des Organisations Paysannes
- f. Le lancement des activités d'agroforesterie avec la mise en place des pépinières
- g. La définition du Plan Stratégique de sensibilisation dans la zone du projet

I. OBJECTIFS

Ce programme a les deux objectifs suivants.

- (1) l'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie et
- (2) l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu

Les activités à réaliser au cours de la première année du programme pour atteindre les objectifs ci-dessus sont les suivants:

- Formation, équipement et motivation des techniciens au niveau des villages
- Mise en place de pépinières
- Redynamisation des comités villageois de développement

II. RESULTATS

i) Section Narrative descriptive

L'année 2019 est une année de lancement du PIREDD KWILU. Cette année était plus consacrée à la mise en place de dispositif nécessaire pour l'exécution du programme. Entre avril et décembre 2019, le projet a pris toutes les dispositions utiles pour le démarrage effectif du projet. Pendant cette période, le projet a bouclé le processus de recrutement du personnel aussi bien administratif que technique, l'acquisition des matériels de travail, l'installation des bureaux à Kinshasa et à Kikwit, voire même la conclusion des accords de collaboration notamment avec le gouvernement provincial. Ceci a permis l'ouverture du bureau opérationnel de Kikwit qui a marqué le démarrage effectif des activités du PIREDD KWILU sur terrain, le 15 novembre 2019.

Tableau 1 Processus de la mise en place de dispositif nécessaire pour l'exécution du programme

Période	Activités pour la mise en place de dispositif
21 avril	L'équipe JAFTA a commencé ses activités
mai - juin	Mise en place du bureau de Kinshasa et recrutement du chef de projet adjoint et d'autre personnel
18-19 juillet	COFIL
24 juillet	Atelier de lancement
juillet – novembre	Mise en place du bureau de Kikwit et recrutement de personnel

11 et 13 novembre	Signature des conventions de partenariat avec deux ONG (démarrage des travaux sur terrain des ONG)
18 - 23 novembre	Formation (mise à niveau) des techniciens recrutés pour le projet
6 décembre	Signature d'un mémorandum de collaboration entre le gouvernement provincial et JICA

Par rapport aux objectifs du programme, le projet a atteint à produire les effets et résultats suivants :

- **Effets :**

Il faut noter que la mise en place des pépinières en 2019 est une activité de préparation pour la réalisation de d'agroforesterie et il est attendu produire l'effet favorable pour le changement des habitudes pour une gestion durable des forêts et atténuer ainsi la pression d'expansion des terres agricoles vers les forêts.

Il en est de même pour la pratique actuelle de production de charbon de bois dans les lambeaux forestiers de la zone du projet. Les pépinières mises en place permettront le reboisement dans les plantations où seront ensuite réalisées la production de charbon de bois et épargner ainsi les lambeaux forestiers de la zone du projet.

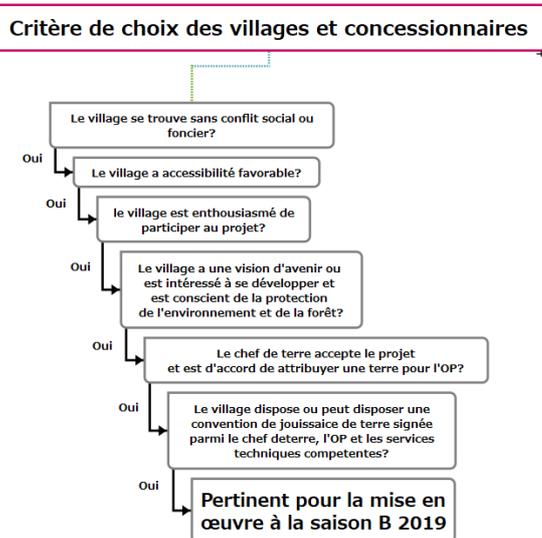
D'autre part, la redynamisation des comités villageois de développement rendra ces comités plus opérationnels et permettre la mobilisation, la sensibilisation ou encore l'implication des paysans dans la protection des paysages forestiers.

Les paysans s'impliquent dans la mise en œuvre des activités, les fermiers disposés à participer de leurs côtés et les pépinières mises en place évoluent bien. Les effets produits après la réalisation des activités de l'année vont dans le sens souhaité par le projet.

- **Résultats :**

Travail sur terrain pour agroforesterie

Le travail sur terrain a commencé, au tout début du mois de décembre 2019. Durant ce mois de décembre 2019, les activités du projet étaient concentrées sur l'objectif de la réalisation de l'agroforesterie en saison B de 2019 (février - mars 2020), vu la nature de l'activité (agriculture) qui est soumise aux aléas de la nature (pluie).



La sélection des villages et des concessionnaires pour la mise en œuvre des activités d'agroforesterie dans la saison B de 2019, qui sont considérés comme des activités test pour accumuler de l'expérience pour la mise en œuvre à grande échelle, a été effectuée conformément aux critères décrits dans la figure de gauche.

Dans la mise en œuvre à grande échelle en 2020, le projet envisagera des critères de sélection plus efficaces et renforcera davantage le processus CLIP.

Deux impératifs se sont imposés à cet Objectif : la mise en place des pépinières devant fournir des plants aux plantations de la saison B et la redynamisation des Comités Locaux de Développement pour mobiliser les paysans qui sont à la fois acteurs et bénéficiaires des activités du projet. L'état d'avancement dans ce cadre est jugé satisfaisants car pendant un seul mois, décembre 2019, nous avons réussi à mettre en place les pépinières et redynamisé les Comités Locaux de Développement concernés. La mobilisation des paysans quant à leur participation aux activités du PIREDD KWILU est quasi-totale et manifeste.

Pour cette année 2019, les résultats réalisés par rapport aux « Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans » se présentent de la manière suivante :

- a. 64 pépiniéristes formés, équipés et motivés dans 32 villages
- b. La mise en place de 45 pépinières.
- c. La redynamisation de 34 Comités Locaux de Développement (CLD) des villageois

Au cours du premier COPIL tenu en juillet 2019, le programme validé fixait à 500, le nombre d'ha des plantations à réaliser pour la saison B de l'année 2019 (février – mars 2020). Les plantations de cette période est considérées comme campagne teste envi de s'imprégner de réalités du terrain. Cependant, ces réalités sur terrain n'ont permis de ne réaliser que 45 pépinières qui aboutiront à la mise en place de 450 ha de plantations.

Même si le résultat prévu n'est pas réalisé au niveau souhaité, cette campagne teste a permis de s'imprégner des réalités du terrain et de bien préparer la grande saison A de l'année 2020 (octobre – janvier 2021), pour laquelle le projet estime réaliser 1700 ha de plantation.

Avec ces réalisations, le projet atteint près de 10% du taux d'achèvement du programme qui a prévu de réaliser 5000 ha. Les bénéficiaires des réalisations de l'année 2019 sont les paysans de 32 villages (estimés à plus ou moins 320 ménages) et 13 fermiers.

Il faut noter que le taux de participation des femmes dans les activités du comité local de développement (dans le cadre de redynamisation des comités locaux de développement) varie entre 10 à 30% selon les villages.

Etat d'avancement de chaque activité décrite dans le Cadre de Résultat

L'état d'avancement de chaque activité décrite dans le Cadre de Résultat du Document de Programme est le suivant.

Effets (résultats liés à l'objectif global)	Activités	Avancement en 2019	
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	- Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, fruitier, manioc, etc.)	Ces effets se manifesteront à mesure que les activités progresseront.	
Augmentations de revenus en pourcentage			
Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2019	(%)
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD			
Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Adaptation du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial	Il a expliqué aux partis prenans provinciaux le concept du plan d'action et la méthodologie d'élaboration.	3%
Plan de développement au niveau de ETD est établi	Elaboration de Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes, au total 49 entités)	Il a collecté les informations relatives et pris connaissance de la situation de terrain.	3%

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2019	(%)
Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet	Des concertations avec les parties prenantes seront entamées à partir de l'an 2020.	0%
Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporer au SNSF est établie	Identification des agents/techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	La conception de base a été présentée et expliquée aux parties prenantes provinciales.	3%
Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporation au SNSF est effectué	Formation et équipement des techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	Il a été procédé à la signature d'un « mémorandum de collaboration » avec le gouvernement provincial, document justifiant la participation des parties prenantes provinciales.	3%
Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi	Adaptation du plan d'investissement REDD+ au niveau provincial du Kwilu	Sur la base du résultat des enquêtes par interview menées auprès des parties prenantes, il a été élaboré un projet du schéma de déroulement des activités, qui constitue la base des directives techniques.	3%
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans			
Les concessionnaires créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, fruitier, etc.) par les concessionnaires/fermiers	Il a été entamé le processus de l'obtention de consentement des concessionnaires pour la mise en œuvre des plantations expérimentales en février à mars 2020, ayant pour but de capitaliser les expériences.	2%
Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Mise en défens des plantations réalisées par les concessionnaires/fermiers	Idem	2%
Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaire agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, fruitier, etc.) par les paysans	Il a été entamé le processus de l'obtention de consentement des villages (paysans) pour la mise en œuvre des plantations expérimentales en février à mars 2020, ayant pour but de capitaliser les expériences.	2%
Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières	Mise en défens des plantations réalisées par les paysans	Idem	2%
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois			
Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	- Formation, équipement et motivation des techniciens des OP - Mise en place des pépinières par les OP	Les activités de ce volet seront menées en même temps que les activités pour l'agroforesterie et la protection des forêts dont le lancement effectif est prévu pour 2020.	0%
250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Mises en défens des forêts	Idem	0%
Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Signature des contrats de charbonnage	Idem	0%
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)			
Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Émission d'une heure chaque semaine par les radios rurales	Les activités seront démarrées en 2020.	0%

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Avancement en 2019	(%)
Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Pose des panneaux de communication	Idem	0%

- **Points notables (les défis, les leçons apprises, les meilleures pratiques, retard dans la mise en œuvre, etc.)**

Assurer la collaboration avec le gouvernement provincial

Au 1er COPIL (Comité de Pilotage du PIREDD Kwilu), le 19 juillet 2019, il a été recommandé qu'un Protocole d'Accord soit requis entre le gouvernement provincial et la JICA. Étant donné que la participation du gouvernement provincial est très importante dans la mise en œuvre du PIREDD, le projet a soigneusement consulté et préparé ledit document pour la signature en vertu du « Mémoire de Collaboration » entre le gouvernement provincial et la JICA. Le projet a expliqué au MEDD l'objectif et les contenus dudit mémorandum, et a reçu des conseils dans le processus de préparation.

Importance de la sécurisation foncière

Toujours au cours de cette campagne teste, nous avons compris que la question de sécurisation de terre est cruciale. Partout dans les villages et pendant, même après les assemblées avec les paysans, ces derniers insistent sur la nécessité d'obtenir un accord avec le chef de terre. Les paysans préconisent de signer une convention avec le chef de terre et trouver le mécanisme de validation de cette convention par le service compétent.

Le résultat des enquêtes par interview menées auprès des experts et des acteurs administratifs fait savoir qu'il est envisagé de mettre en place le mécanisme comme suit : le service compétent procède à l'identification des limites des sites cibles auxquels il intervient, et les autorités cadastrales valident de tels sites considérant comme étant terres gérées par la communauté, ces sites sont inscrits dans le plan cadastral. Ceci empêche des gens de procéder à la demande d'enregistrement de ces sites. Par ailleurs, le projet travaillera en collaboration avec le Programme Réforme Foncière du FONAREDD dont la mise en œuvre est assurée par l'UNHABITAT-CONAREF.

Les paysans craignent le risque de conflit avec le chef de terre, après que la terre ait été mise en valeur avec l'appui du projet et le concours des paysans. Il faudrait donc clarifier la situation de propriété de terre où seront réalisées les plantations. Ces mesures de sécurisation doivent être prises avant la mise en place de plantation proprement dite.

Importance de la promotion de l'agroforesterie d'acacias

Il est juste que le long de la route nationale n°1, l'agroforesterie soit pratiquée avec l'acacia car c'est dans cette zone que se pratique la production de charbon de bois. Cependant, dans les zones où la population ne s'occupe pas de la production de charbon de bois, la population n'a pas de vision concrète des avantages de l'agroforesterie avec l'acacia.

À l'avenir, il est important d'effectuer quelques activités, par exemple une visite d'apprentissage sur l'agroforesterie d'acacia à l'IBI afin que la population puisse avoir l'image des résultats de l'agroforesterie d'acacia.

Facteurs affectant l'avancement du programme

- ✓ Le lancement du projet était initialement prévu en janvier 2019, mais compte tenu des perturbations probables à la suite des élections générales en RDC, nous avons reporté le lancement en avril 2019.

- ✓ Nous avons adopté le recrutement ouvert pour la procédure d'approvisionnement des partenaires d'exécution (ONG locale), dans l'optique d'assurer la transparence et de sélectionner des organisations compétentes pour la mise en œuvre. Cependant, nous avons reçu quelques courriels réclamant contre le processus et le résultat de sélection. Nous avons mis du temps pour vérifier les faits évoqués dans ces réclamations et expliquer leur situation en détail auprès des parties prenantes provinciales.

Mesures aux contraintes de temps avant de démarrer les activités d'agroforesterie de février à mars 2020

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le bureau de Kikwit a mis en fonction et les animateurs et les agronomes des ONG partenaires ont commencé ses opérations sur terrain en novembre 2019. Par conséquent, le temps pour commencer les activités d'agroforesterie pour la saison de février à mars 2020 est très limité. Pour faire face à cette difficulté, la coordination du projet a préconisé :

- ✓ De réaliser la campagne teste dans la zone environnante de Kikwit où se trouve le bureau opérationnel du projet. De cette façon, toutes les équipes de techniciens ont été mobilisés pour ces environs.
 - ✓ De simplifier la procédure de sélection des sites. Les visites le long des axes dans les environs de Kikwit par les techniciens ont permis de tenir des réunions avec les paysans au court desquelles on a obtenu le CLIP (Consentement libre préalable). En même temps, après l'annonce du démarrage du PIREDD KWILU, certains fermiers ont manifesté le désir de travailler avec le projet. C'est donc sur ces bases, en prenant soins de vérifier le titre de propriété de fermier, que la sélection de sites pour la campagne teste a eu lieu.
 - ✓ La priorité accordée à la redynamisation de CLD (comités locaux de développement qui sont des organisations villageoises volontairement mises en place par les villageois dans le cadre des projets/programmes antécédents) des villages. Une fois opérationnel, les CLD ont facilité l'exécution des activités du projet en mobilisant les paysans qui ont fourni en temps utile, un apport considérable en main d'œuvre.
- **Appréciation qualitative : L'état d'avancement de chacune des activités est indiqué dans le tableau des résultats suivant :**

ii)

Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance

Concernant les principales activités dont l'évolution concrète a été observée en 2019 parmi les résultats mentionnés dans le cadre des résultats, leur état d'avancement est comme ci-dessous indiqué. À propos de l'agroforesterie, le projet est en phase d'obtention des consentements des villages / concessionnaires, et la plantation effective est prévue en février à mars 2020.

Tableau 1 Progrès vers les résultats du projet

Output	Indicateurs	Baseline			Cibles		Résultats		Commentaires	Ajustement de la cible (cas échéant)
		Valeur	Année	Source	2019	2020	2019	2020		
		Objectifs généraux : L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie								
Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie	Ha introduit en agroforesterie	-	-	-	500	1700	450	ND	Focus sur les préparatifs administratifs (MOC avec Province, recrutement des ONGs locales)	Dans l'année 2020, on récupère le retard de 2019
Objectif spécifique 3 Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois										
Redynamisation des activités des OP	Nombre des OP redynamisées	-	-	-	25	75	34	ND	Le développement de la culture de l'arbre a incité le pays à s'impliquer dans la réalisation des activités du projet	

iii) Jalon de la LOI

Tableau 3 Progrès vers les Jalons de la LOI

Période de Janvier 2019 à Décembre 2019

N°	Descriptif du Jalon	Objectifs	Progrès accomplis	Points d'attention particulière	Solutions proposées
1	<p>Foncier rural <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.</p>	<p>Sécurisation des concessions d'agroforesterie</p>	<p>L'identification précise des propriétaires de terre (concession) d'agroforesterie</p>	<p>Le droit de propriété de terre d'agroforesterie</p>	<p>Signature de convention entre le chef de terre et le comité local de développement</p>
2	<p>Gouvernance : <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante ; b. Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ; c. Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties</p>	<p>La prise en compte de la dimension participative et transparente des activités (processus) réalisées avec le PIREDD KWILU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Publication de rapport semestriel - Redynamisation des organisations paysannes - Signature du "Mémoire de collaboration" entre le Gouvernement provincial du Kwilu et la JICA qui est élément essentiel pour obtenir la participation des autorités provinciales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU - Elaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du mécanisme de gestion de plainte propre au PIREDD KWILU en élaboration - Accorder la priorité aux activités en rapport avec les politiques pour la mise en conformité des terres d'agroforesterie déjà mise en valeur pendant la campagne teste.

	<p>prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la recevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.</p>				
--	--	--	--	--	--

iv) Gestion participative

Groupes consultés	À l'élaboration du projet	Pendant la mise en œuvre	commentaires
Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu	<p>Deux documents ont service de référence dans l'élaboration du PIREDD KWILU :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Plan d'Action du Gouvernement du Kwilu 2. Le Plan d'Aménagement du Kwilu 	Ces documents n'étaient pas consultés car ils n'ont jamais été officiellement publiés.	<p>L'exploitation de ces documents a dégagé la nécessité de les revisiter afin d'identifier les faiblesses éventuelles et de produire d'autres plus valables.</p> <p>Des dispositions sont prises pour appuyer le gouvernement provincial à produire le Plan de Développement du Kwilu et même le Plan Provincial REDD+ KWILU</p>
Contacts avec autorités politico-administratives	<p>Les autorités politico-administratives du Kwilu ainsi que les services techniques de l'Etat au niveau provincial, urbain et territorial (l'environnement l'agriculture, développement rural, affaires foncières.) tous ont été consultés au</p>	Ces mêmes autorités sont consultées en permanence selon les besoins et circonstances	<p>Les consultations auprès des autorités politico-administratives ont permis d'obtenir l'implication des services techniques dans la mise en œuvre du PIREDD KWILU.</p> <p>Un mémorandum de collaboration est signé entre le gouvernement provincial</p>

	moment de l'élaboration du document projet PIREDD KWILU		du Kwilu et la JICA pour mieux coordonner la participation de services techniques dans la réalisation des activités du PIREDD KWILU
Consultations des opérateurs intervenant dans la zone	Au moment de la formulation du PIREDD KWILU, plusieurs programmes étaient en cours d'exécution dans la province du Kwilu, les plus remarquables PRODADEKK (programme de la CTB), PAPAKIN, PADIR, les ACDI (programme de LUSEKELE) et BD. Tous ces programmes étaient consultés et ont permis de bien définir le PIREDD KWILU	Au moment de la mise en œuvre du PIREDD KWILU, dès avril 2019, seul le projet PAPAKIN est resté opérationnel, après une interruption de plus ou moins deux ans.	Nous prévoyons d'organiser des rencontres de partages d'expériences pour identifier les effets de synergie de PAPAKIN et PIREDD KWILU, aussi d'éviter le chevauchement éventuel, étant donné que les deux programmes sont réalisés dans la même zone avec des activités parfois similaires.
Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières	Le PIREDD KWILU est le fruit des consultations auprès des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières et même des ONG locales.	En plus des paysans et leurs organisations, des autorités coutumières, même les ong locales, les structures regroupant les organisations de la société civile sont aussi consultées. le cas de la GTCR provinciale du KWILU. Au niveau des villages candidats pour les activités test de l'agroforesterie ont été organisées les séances d'explication du projet, en vue de favoriser la compréhension des villageois sur le contenu du projet.	Le principe d'un processus participatif est bien respecté. Toutes les parties prenantes aux différents processus sont associées dans la réalisation des activités.
Comité de Pilotage		Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi de la mise en œuvre du PIREDD KWILU	En juillet 2019, le COPIL du PIREDD KWILU a tenu sa première réunion au cours de laquelle le document projet et le PTBA étaient validés.

Avez-vous fait usage ou référence au 'Guide méthodologique de consultations' produit et disséminé par le GTCRR ? Oui Non

v) Narratif sur l'aspect genre

La prise en compte de la dimension genre par le PIREDD KWILU se situe à deux niveaux, au niveau de recrutement du personnel administratif et technique ainsi qu'au niveau de la participation des femmes dans les activités réalisées. Au niveau de personnel du projet, 4 femmes font partie de l'équipe du personnel national, représentant près de 30% de l'effectif. L'équipe technique du projet est constituée à près de 20% de femmes.

Sur terrain, c'est-à-dire sur les sites d'intervention du PIREDD KWILU, il est observé un annuellement en rapport avec la participation des femmes. Lors des assemblées organisées aux villages l'on compte en moyenne générale un taux de participation de 10 à 20% de femmes, avec des pics allant jusqu'à 40% dans certains cas. Signalons aussi que parmi les bénéficiaires, le PIREDD KWILU compte quelques associations des femmes.

Cette dimension genre est aussi mise en exergue lors de la redynamisation des comités locaux de développement. C'est ainsi que dans tous les CLD redynamisés, on note la présence d'au moins 10 % des femmes.

vi) Respect des Normes et Gestion Environnementale et Sociale

En plus de l'expert japonais en sauvegarde environnementale et sociale, une experte nationale a été recrutée depuis novembre 2019 afin d'appuyer programme dans la mise en œuvre des activités de sauvegarde.

Sur la base des instructions données à l'issue des concertations avec le FONAREDD (mai, juillet et novembre 2019), quelques activités ont été menées afin de se conformer aux normes internationales de référence sur les considérations environnementales et sociales de REDD+. L'une de ces activités est une évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux qu'entraîne la mise en œuvre des activités. Ladite évaluation a été menée par le fait qu'il a été décidé que suivant les cas exemples des projets précédents financés par la Banque mondiale, on procède comme processus de base à l'analyse de la situation générale en s'appuyant notamment sur les indicateurs définis dans les directives de la Banque mondiale, afin d'assurer la planification de la gestion de sauvegarde dont l'élaboration du plan d'engagement.

Par ailleurs, en juin 2019 ont été analysées les différences entre les normes de référence du FONAREDD, les modèles des normes internationales, etc. et les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, et ce qui a montré qu'en principe il n'existe aucun écart majeur. En ce qui concerne les questions entre autres la transparence de l'information, la consultation publique, les éléments faisant l'objet de l'évaluation d'impact, le suivi / les plaintes et les recours, l'écosystème / le biome, les peuples (ethnies) autochtones, l'acquisition de terrain / la réinstallation, nous avons proposé les mesures pour répondre à chacune de ces questions. Nous accorderons désormais une attention concrète dans la planification de la gestion de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, dont l'établissement du plan d'engagement.

Afin de se conformer aux normes environnementales et sociales REDD+ quelques activités ont été menées. Ses activités sont essentiellement les évaluations préliminaires sur les impacts environnementales et sociales que peuvent engendrer la mise en œuvre des activités.

Décrire ici les études d'impacts ou les mesures prises afin de s'assurer du respect de chacune de ces sauvegardes.

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
<p>Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)</p>	<p>Le projet est en pleine activité de screening approfondi. Le résultat du screening approfondi permettra de relever les risques et potentiels impacts de la mise en œuvre des activités du programme sur l'environnement et les populations locales. Le screening permettra ensuite de classer les activités du projet et enfin proposer les mesures de mitigation adaptées à chaque risque et impact relevés.</p>		<p>Gestion de temps élément majeur. Le timing accordé pour la réalisation des activités est irrationnel.</p> <p>La planification des activités de terrain également un défi.</p> <p>Pour une planification appropriée, il est nécessaire de prendre en compte des différents types d'association : les plantes principalement utilisées pour l'agroforesterie sont des acacias avec des cultures annuelles (manioc, etc.), mais il faudrait penser l'utilisation des arbres fruitiers dont la culture des plants prend du temps, et également celle des essences indigènes en vue d'améliorer la diversité de sites agroforestiers.</p>
<p>Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>	<p>Afin de se conformer à ce principe, le projet a opté pour la politique de l'inclusion sociale et travaille en collaboration conjointe avec les populations concernées pour toutes les activités et à toutes les échelles du projet afin d'e s'assurer de la transparence et de la bonne</p>		

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
	<p>gouvernance et également permettre les populations locales de s'imprégner du projet.</p> <p>A cet effet, dans le cadre de la réalisation des études d'impacts préliminaires (Screening), une série, d'enquêtes a été réalisée comme mesure de vérification et de transparence.</p> <p>Toujours dans la même optique, une série de consultations publiques est prévues dans les prochains jours. Cette activité aura pour objectif de partager les résultats du screening afin de soulever les questions importantes et trouver des mesures de mitigations en collaboration avec les communautés locales concernées. Les planifications sur les consultations sont en cours. Les termes de références sur les activités sont déjà élaborés.</p>		
<p>Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)</p>	<p>Le programme prend toutes les mesures possibles afin de se conformer à ces principes. Un screening est en cours d'élaboration par le programme. Les évaluations sont en phase terminale. Les activités supplémentaires seront prévues comme mesures de mitigation et prévention de pertes et dommages que peuvent engendrer la mise en œuvre des activités. Ses évaluations interviendront après que la cartographie des terres sera disponible.</p> <p>Il est à noter que les critères de sélection de terre en réponse à cette question est l'une de mesure de mitigation prévue afin de minimiser les pertes et dommages du projet.</p> <p>Comme mesure de recours, le projet est en pleine conception d'un mécanisme de gestion des plaintes qui sera disponible dans les prochains jours.</p>		<p>L'établissement du plan simple des considérations environnementales et sociales de village sera entamé pour des villages dont la cartographie des sites cible du projet aurait terminé dans le cadre des préparatifs de la mise en œuvre des activités expérimentales de l'agroforesterie.</p>
<p>Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>	<p>A la phase actuelle du projet aucune activité abordant cette question n'a été réalisée mais cette question est prise en considération. En effet le partage de Bénéfices économiques est une source potentielle de sévères impacts négatifs au sein des communautés locales. L'indicateur est pris en compte dans le screening les mesures des mitigations adaptées seront discutées et conclues en commun accord</p>		<p>Idem avec les défis rencontrés du Principe 2. À cela s'ajoute l'examen des mesures de renforcement de la chaîne de valeur permettant d'améliorer la valeur ajoutée des produits et des</p>

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
	avec les communautés locales lors des consultations publiques prévues dans les prochains jours.		services pouvant être obtenus de l'agroforesterie, du point de vue de la durabilité, de la mise à l'échelle et de la répercussion des sites de l'agroforesterie.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Plusieurs activités génératrices de revenus sont envisagées par le projet, ils concernent principalement l'agriculture durable.		Idem avec les défis du Principe 4.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Afin d'assurer la participation de toutes les parties prenantes ainsi que celle des communautés locales, une série d'enquêtes a été menée dans la province de Kwilu dans la réalisation du screening. Une série de consultation participative est prévue dans les prochains jours avec les communautés locales.		Nous faciliterons avec astuce la planification des activités de l'agroforesterie au niveau de villages par approche participative, afin de favoriser la motivation intrinsèque.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)	Afin de respecter ce principe, d'importantes évaluations liées à cette norme et des mesures de mitigation sont en cours de préparation ainsi que pour tous les autres risques et potentiels impacts constatés. Il est surtout question de s'assurer que les groupes de personnes vulnérables ou défavorisées telles que les enfants, les femmes, les vieillards, ou autres personnes vivant avec handicaps trouvent leur compte. Que tout travail se déroule dans les conditions de sécurité et d'hygiène adéquates.		Idem avec le Principe 3.
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	La politique forestière nationale a depuis 2002 mis en place un moratoire interdisant toute attribution de nouvelles concessions forestières, les activités du PIREDD Kwilu vise à compléter cette option en stabilisant le front agricole de telle manière qu'aucune nouvelle surface forestière ne soit utilisée pour la production agricole ou la production du bois énergie et permettant ainsi au pays		La revue et le suivi seront mis en œuvre à travers les activités du CoPIL et celles menées au niveau provincial (appui à l'élaboration du plan d'action REDD+).

FONAREDD (2016)	Les réalisations	Le coût en USD	Les défis rencontrés
	à rester conforme aux normes et conventions nationales et internationales en matières d'exploitation forestière		
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le PIREDD Kwilu a choisi ses zones d'activités de manière à se concentrer dans les régions les plus affectées en proposant des activités qui s'attaquent aux principaux moteurs de la déforestation. Ce ciblage des activités aura pour conséquence d'atténuer la pression sur la forêt et ainsi éviter que de nouveaux fronts de déforestation soient ouverts ailleurs.		Idem avec a) ci-dessus.
c) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Le screening prend en compte les questions liées à la main d'œuvre et la condition de travail. Les impacts et préjudices qui peuvent être causés à la main d'œuvre locale lors de la mise en œuvre des activités. Les mesures de protection et de suivi seront également prises pour palier à cette problématique. Le suivi et les mesures nécessaires seront mises en œuvre pour atténuer les impacts négatifs potentiels sur les participants pendant l'exécution de l'activité.		Idem avec le Principe 3.

vii) Gestion des risques

N°	Risques	Situation actuelle	Orientation des réponses à apporter
1	Gouvernance de la RDC	Une plainte a été émise concernant la sélection des ONGs locales. À cet égard, le processus de sélection a été confirmé avec le Comité ad hoc du gouvernement provincial, et le projet a sélectionné les deux ONG tout en assurant de la transparence, de l'équité et de la compétitivité.	Nous continuerons de fournir, au besoin, l'explication aux parties prenantes provinciales.
2	Sécurité publique (incluant le risqué dû à la maladie à virus Ébola)	Pour la situation de la maladie à virus Ébola, il n'y a pas d'évolution majeure depuis août 2019. On peut estimer que sa propagation soit presque terminée selon le nombre de patients atteints publié chaque semaine. Pourtant, la région touchée par l'épidémie est située dans la zone de conflit de l'Est du pays et il est difficile de prévoir si désormais les activités de prévention pourraient être assurées, telles qu'elles étaient menées jusqu'à présent.	Nous nous efforçons de recueillir les informations auprès de l'OMS, des médias et des ressources locales d'information, et établirons à la fois un mécanisme de communication à adopter au sein de l'équipe du projet.
3	Droit de jouissance de terrains et autres	L'activité concrète de l'agroforesterie n'est pas encore lancée. Aucun risque de cette catégorie n'est donc pas ressenti à présent.	Ce risque est profondément lié à des coutumes. Nous poursuivons la collecte et l'analyse des informations locales relatives au droit de jouissance de terrain afin d'examiner les réponses mieux adaptées à des circonstances locales. Nous ferons le rapport, en temps opportun, auprès du bureau local et du siège de la JICA, en vue de demander, selon les besoins, des conseils des experts ayant une connaissance profonde en la matière. Par ailleurs, nous préparons à lancer en février à mars 2020 de manière expérimentale des activités de l'agroforesterie de petite taille. Au lancement des activités test, en parallèle à cela, nous nous apprêtons à élaborer, avec participation des villages, le plan simple des considérations environnementales et sociales, afin d'identifier des risques de chaque village. Les expériences / connaissances concernant le droit de jouissance de terrain que nous aurons pu obtenir à l'issue de ces activités d'essai seront mises en valeur pour le lancement effectif des activités. Nos expériences vécues suite à la conclusion des contrats de sous-traitance avec les

			<p>ONG à Kwilu ainsi que celles dans les activités de REDD+ seront également mises à profit. Nous reconnaissons également la nécessité de collaboration avec le Programme de Réformé Foncière du FONAREDD en cours de réalisation par l'UNHABITAT-CONAREF.</p>
--	--	--	--

viii) Illustration narrative spécifique

A titre d'exemple des actions réalisées durant le mois de décembre 2019, nous présentons quelques sites où sont mise en place des pépinières et les exemples de comités locaux de développement redynamisés.

Il s'agit par exemple de site des villages Yoko et Fula où sont mises en place des pépinières respectivement de 7000 et 4000 Plants.



Pépinière mise en place à Yoko



pépinière mise en place à Fula

Dans les villages Kimbinga et Kwanga Carrefour Les CLD étaient inopérant. Les animateurs du projet appuyé les paysans à mettre en place des organisations paysannes dotés chaque d'un comité.



Réunion de redynamisation du CLD de Kimbinga



réunion de redynamisation du CLD de Kwanga Carrefour

En annexe 1, les PV (Procès-verbal) de réinstallation des CLD de Kimbinga et Kwanga Carrefour

Un fait important mérite d'être signalé ; le changement de comportement (attitude) des paysans sur les questions liées à l'environnement. En effet, depuis un certain temps, à l'annonce du PIREDD KWILU, nous assistons au développement de la culture de l'arbre dans la zone du projet. L'illustration parfaite est celle des paysans du village Camp Bulungu et de Muluma qui avec des moyens propres ont décidé de faire l'agroforesterie, plutôt que de continuer à pratiquer l'agriculture sur brûlis. Ces paysans se mobilisent pour faire le reboisement avec les moyens disponibles (contribution de chaque ménage) et comptent étendre leur expérience dans toute la région (au moins au niveau de leur secteur). Ces paysans ont déjà réalisé quelques pépinières ici en images.



Pépinière des paysans de Muluma



Pépinière des paysans de Muluma

Ces mêmes initiatives étaient déjà signalées à Idiofa, mais elles étaient en grande partie l'œuvre des fermiers. Le projet compte insérer ces initiatives dans le programme en exécution leur apportant les appuis prévu dans le projet.

ix) Modalités de suivi

L'organisation administrative du PIREDD KWILU est taillée sur mesure d'une structure à la hauteur de ses moyens. Le dispositif de suivi évaluation du PIREDD KWILU s'appuie sur le personnel de coordination et le personnel technique du projet. C'est ainsi que la charge de suivi évaluation est confiée au chef de Projet Adjoint qui est responsable de programmation et exécution du programme. Son temps de travail prévoit des missions sur terrain tous les 10 jours mois.

Pour remplir cette tâche, le Chef de Projet Adjoint, responsable de suivi évaluation s'appuie sur l'équipe technique (animateurs et agronome) qui évolue sur terrain et constitue un personnel ressource pour la collecte des données. La méthodologie appliquée est celle de présenter le rapport sur un document sous forme de formulaire (grille ou fiche), conçu pour fournir les données utiles dans le cadre de suivi évaluation.

Déjà pour ce premier mois d'activités sur terrain (Décembre 2019), une mission de suivi était réalisée pendant 5 jours et vont s'intensifier en 2020 du fait que les activités sont lancées sur terrain.

Le Chef de projet adjoint a procédé au suivi des activités de terrain (principalement sur la mise en place des pépinières et la présentation des activités du projet) menées dans les villages candidats, par les effectifs des ONG dont les animateurs.

Dans le cadre de suivi de gouvernance, un comité de pilotage composé de toutes les parties prenantes était mis en place dès le lancement du projet au projet. La liste des membres dudit comité figure en annexe 2.

Le programme ne dispose pas de budget spécifique pour le suivi évaluation, étant donné que la responsabilité de suivi évaluation est confiée au personnel déjà pris en charge par d'autres lignes budgétaire (rémunération et frais de mission)

x) Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucun changement du programme n'est prévu pour le moment.

xi) Ressources

Pour la mise en œuvre du PIREDD KWILU, la JICA qui est l'Agence d'Exécution a désigné la JAFTA comme agence locale d'exécution « ALE ». JAFTA à son tour a signé deux conventions de Partenariat Local d'Exécution. Pour l'année 2019, JAFTA a signé un contrat avec deux Partenaires Locaux d'Exécution « PLE » ci-après :

- Appui aux Initiatives Paysannes de Développement « AIPD »
- Groupement Action Massive Rural (AMAR) - Centre d'Autopromotion de la Femme et de l'Enfant (CAFEN)

Les conventions avec ces PLE s'inscrivaient dans le cadre du recrutement des agronomes et animateurs devant faire partie de l'équipe technique du PIREDD KWILU. La responsabilité de ces partenaires d'exécution est de fournir les techniciens disposant d'une expertise dans le domaine de l'agroforesterie et l'animation rurale.

En matière de ressources humaines, le projet dispose d'un personnel complet tel que prévu dans le document projet. Ce personnel était recruté en partie en puisant sur les agents ayant déjà travaillé avec la JICA dans d'autres circonstances et le reste sur la base d'un processus de recrutement en tenant compte des principes de transparence et de compétitivité.

En plus du personnel prévu dans le document projet, le PIREDD KWILU a mobilisé d'autres ressources supplémentaires notamment le service d'un interprète (faisant parfois office d'assistant administratif) pour faciliter le travail de certains experts Japonais avec le financement de JICA. La JICA a en outre mis à la disposition du PIREDD KWILU un conseiller du Ministère (MEDD) qui joue le rôle de facilitateur entre le projet et les institutions étatiques et paraétatiques, cela en plus de dispositif de suivi de PIREDD KWILU existant à l'interne de la JICA.

En matière de gestion financière, le projet dispose d'un Assistant Administratif et Financier qui a la responsabilité d'assurer l'approvisionnement du projet en ressources financières et de consolider les données comptables à partir de Kinshasa. A la base opérationnelle du projet, à Kikwit, il y a un comptable/caissier qui a en charge la trésorerie et l'enregistrement des opérations dans le livre de caisse.

Par ailleurs, le rapport financier couvrant la période d'avril 2019, du début du projet, à la fin décembre 2019 est en cours d'élaboration. Selon l'estimation provisoire, le montant décaissé s'élève à près de 42.000 dollars et 655.000 dollars, respectivement pour le fonds CAFI et le fonds JICA.

Annexe 1 : Les PV (Procès-verbal) de réinstallation des CLD de Kimbinga et Kwanga Carrefour

Annexe 2 : La liste des membres du comité de pilotage

Annexe 3 : Analyse de Gap sur Sauvegarde (JICA / GCF / MENCT-WB)

Fin